



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2012/2098(INI)

25.10.2012

PROJET D'AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission des affaires juridiques

sur la responsabilité sociale des entreprises: comportement responsable et
transparent des entreprises et croissance durable
(2012/2098(INI))

Rapporteur (*) pour avis: Richard Howitt

(*) Commission associée – article 50 du règlement

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission des affaires juridiques, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue l'initiative de la Commission de mener des enquêtes Eurobaromètre sur la confiance dans les entreprises; affirme que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) peut pleinement contribuer à restaurer la confiance perdue, qui est absolument indispensable à une reprise économique;
2. souligne que la corégulation et l'autorégulation ne peuvent remplacer une réglementation adaptée dans l'un des domaines couverts par la RSE, mais estime que celle-ci pourrait soutenir les actuelles initiatives individuelles et volontaires prises sur la RSE, en établissant des principes minimaux pour garantir la cohésion, l'importance relative, la mise à contribution de toutes les parties concernées et la transparence;
3. se félicite de l'intention de la Commission de lancer une "communauté de pratique" sur la RSE; estime que cette communauté de pratique doit être un complément au code de bonnes pratiques relatif à la corégulation et l'autorégulation, permettant ainsi à toutes les parties concernées de s'engager dans un processus d'apprentissage collectif, afin d'améliorer l'efficacité et la responsabilité des initiatives RSE multipartites;
4. soutient pleinement l'initiative de la Commission de présenter une proposition législative sur la "publication des informations non financières" par les entreprises; précise que le recours à l'expression "non financier" ne devrait pas masquer les conséquences financières tout à fait réelles pour les entreprises de leur impact sur le plan social, environnemental et des droits de l'homme; demande une proposition ambitieuse qui place l'Union européenne au cœur des nombreuses initiatives internationales actuelles tendant à obliger les entreprises à faire un rapport sur la durabilité et qui répond pleinement à l'objectif de faire du rapport intégré, actuellement mis au point par le Comité international sur l'information intégrée, la norme internationale d'ici la fin de la décennie;
5. condamne la corruption dans l'entreprise et la fraude fiscale; appelle la Commission à mettre l'accent sur ces questions lors du débat sur la RSE, sous l'intitulé "bonne gouvernance";
6. souligne qu'une bonne responsabilité de l'entreprise ne peut aller de pair avec une bonne gouvernance d'entreprise que si la RSE fait partie intégrante de l'entreprise dans l'élaboration de sa stratégie financière au jour le jour; estime que la Commission doit examiner les possibilités de s'assurer que la stratégie RSE soit adoptée au niveau du conseil d'administration.